



LES ACCUEILS  
DES TEMPS  
PERISCOLAIRES

## PROJET PEDAGOGIQUE



## Préambule

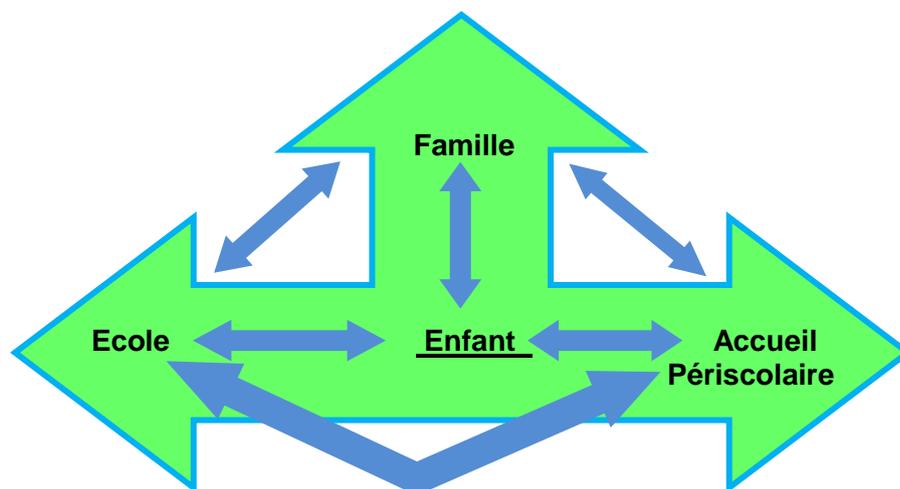
Eduquer c'est faire société, c'est permettre le développement de l'autonomie individuelle et sociale de tous. Parler des rythmes scolaires c'est redonner la priorité aux enfants, à leur épanouissement, à des meilleures conditions d'apprentissage en instituant des pratiques pédagogiques ayant pour objectif de favoriser les droits et l'implication des enfants dans leurs apprentissages. En somme, c'est mettre l'enfant au cœur de ce système éducatif.

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés, l'aménagement des « temps libres » de l'enfant est tout aussi porteur d'enjeux éducatifs. L'éducation dans un cadre collectif ne repose et ne saurait reposer sur la seule institution scolaire : l'éducation est l'affaire de tous, et c'est dans ce sens que nos accueils périscolaires doivent y prendre toute leur part, notamment dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

Dans un esprit de concertation et de partenariat, tout en prenant en compte la directive nationale, la Ville d'Amboise a fixé l'enjeu suivant : ne pas refaire l'école après l'école. Il est certain que les activités favoriseront l'éveil culturel, sportif et artistique mais nous nous appliquerons à distinguer le champ d'actions des enseignants et celui des animateurs. Pour répondre à ce défi nous orienterons notre travail de manière à permettre à l'enfant d'être dans une activité libre, de prendre le temps de se reposer, de pouvoir échanger avec ses camarades, de rentrer dans une activité, de pouvoir construire des projets sur du long terme. L'animateur quant à lui n'est pas dans un laisser faire, il est dans une position d'accompagnement et de bienveillance. Il doit prendre en compte les locaux et le public afin de répondre aux enjeux du rythme de l'enfant et de faire attention de ne pas tomber dans une logique de « catalogue d'activités » ce qui serait contre-productifs et paradoxal en venant surcharger ces temps libérés en après-midi.

Au regard de la spécificité des accueils périscolaires (matin, midi, après-midi et soir), il convient de miser sur une complémentarité des différents moments, et de ne pas les considérer comme un empilement où les différentes modalités de prises en charge se succèderaient sans liens les unes avec les autres.

Nos accueils périscolaires doivent relever d'un projet pédagogique concerté basé sur des échanges directs avec les enseignants, les parents et les animateurs en fonction des besoins et selon l'actualité de l'enfant. Il convient de laisser à ce projet une possibilité d'évolution, en prenant en compte l'articulation entre les projets d'écoles, les projets éducatifs et les projets d'accueil de loisirs et en élaborant des bilans en directions de tous les acteurs éducatifs et des enfants. L'enfant se trouve au centre de cette relation tripartite, il est le point central du projet pédagogique c'est pourquoi les différents temps d'accueils dans la journée sont à envisager de manière spécifique et complémentaire.



# Sommaire

Les éléments de définitions des accueils périscolaires	Page 4
Les buts des accueils périscolaires	Page 4
Les accueils du matin	Page 4
Les accueils du midi	Page 5
Les accueils de l'après-midi	Page 5
Les accueils du soir	Page 5
Les études surveillées	Page 6
Les accueils du mercredi midi	Page 6
Le rôle des animateurs	Page 6
Le rôle des référents	Page 7
Le rôle des intervenants extérieurs	Page 8
Le rôle de la directrice des temps périscolaires	Page 8
Les objectifs éducatifs	Page 9
Les objectifs pédagogiques généraux	Page 9
Les outils pédagogiques	Page 11
Les taux d'encadrements	Page 12
La réglementation	Page 13
Les horaires des écoles	Page 14
Les locaux	Page 16
Les activités pédagogiques complémentaires	Page.18
Les réunions	Page 18
Les évaluations	Page 19

## **Les éléments de définition des accueils périscolaires :**

Les accueils périscolaires doivent répondre aux critères suivants :

- Etre un lieu d'accueil collectif d'enfants et/ou de jeunes prenant place avant ou après les temps d'école
- Prendre en compte les rythmes de l'enfant, et, pour ce faire :
  - Elaborer un projet pédagogique concerté d'éducation en lien avec l'école et avec la famille.
  - Proposer un certain nombre d'activités (ludiques, culturelles, sportives), activités qui ne soient pas nécessairement dans le prolongement des activités de type scolaire.
  - Etre capable de répondre aux divers besoins de l'enfant, à son état et à ses envies, tenant compte de son âge, de son degré d'attention, de sa disponibilité d'esprit, de sa fatigue éventuelle.

## **Les buts des accueils périscolaires :**

Les accueils périscolaires répondent à un besoin social qui peut s'analyser en fonction de plusieurs paramètres, notamment ceux-ci :

- Besoins de garde hors temps scolaire nécessaire à des familles dont les occupations, professionnelles voire autres, ne permettent pas une conformation quotidienne aux horaires scolaires pour accompagner et venir chercher leurs enfants.
- Besoins des enfants en termes de prise en charge éducative et pédagogique durant les temps encadrants la classe, hors journée scolaire et hors du domicile familial.
- Mode de socialisation pour les enfants.

## **Les accueils du matin :**

La prise en charge de l'enfant à ce moment de la journée se situe à une période charnière, au rythme souvent bousculé, comprise entre le lever et le temps scolaire. Les accueils du matin se caractérisent par des arrivées échelonnées et par un effectif plus faible que le soir.

Il s'agit d'un temps où l'enfant doit être accueilli en douceur, et pour lequel il n'y a pas nécessité de structurer des activités. Une atmosphère calme, réconfortante (pour les plus jeunes, c'est aussi le moment de la séparation) est indispensable. Il est préférable d'individualiser les modalités d'accueil car l'enfant sort du sommeil et il importe de le laisser se réveiller à son rythme.

Il est conseillé de mettre à disposition des enfants du matériel pédagogique simple, permettant à l'enfant de jouer éventuellement seul, selon son désir, de dessiner, d'écouter de la musique.

Il est préconisé dans la mesure du possible d'aménager l'espace de façon à favoriser le calme et l'activité individuelle, et de permettre le repos.

## **Les accueils du midi :**

La pause Méridienne est une partie intégrante des aménagements des rythmes scolaires, sa durée ne doit pas être inférieure à 1h30 et supérieure à 2h00. La municipalité a décidé de ne pas surcharger l'enfant par des activités à caractère ciblé.

Il est indispensable de définir le repas comme un temps pédagogique. Le nombre d'encadrants doit être suffisant pour permettre d'être attentif à chaque enfant, vérifier qu'il se nourrisse convenablement et de façon équilibré, réguler l'ambiance afin que le repas se déroule dans le calme.

En termes d'aménagement de l'espace, il est préférable de favoriser les petites tablées, avec, dans la mesure du possible un référent par table, de faire rentrer et sortir du réfectoire les enfants par petit groupe.

Ne pas oublier les règles d'hygiènes de base qui sont aussi de l'ordre de la pédagogie, comme le lavage de mains.

Le temps d'animation ne doit pas lui se résumer à une gestion de l'attente avant de passer à table ou de rentrer en classe. Il importe de proposer des activités variées car les enfants n'ont pas tous les même besoins : certains auront besoin de défoulement à travers des grands jeux ou une activité sportive, d'autres préféreront une activité calme, en groupe ou isolé pour ceux qui ont besoin de rompre avec la collectivité.

Pendant cette coupure dans le rythme du travail scolaire, la restauration est importante pour l'enfant mais tout ce qui se passe avant et après sera également déterminant pour la suite de sa journée scolaire.

## **Les accueils de L'après-midi :**

L'organisation des activités sur ces deux journées de temps libre de l'enfant doit être déterminée en prenant en priorité l'intérêt de celui-ci. Les actions mises en place le seront après une analyse des attentes et des besoins exprimés par les enfants en garantissant dans la mesure du possible la diversité et la complémentarité des propositions.

La participation des enfants aux choix des activités doit être recherchée afin de leur permettre d'être acteurs de leur temps de loisirs.

Nous devons favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité en tenant compte de ses aptitudes intellectuelles et physiques pour ne pas le dévaloriser.

Nos actions doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et le projet d'école, ne pas se limiter à des activités d'éveils et prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement.

Nous devons mettre en avant la valeur du « vivre ensemble » et développer des activités à caractère collectif.

Une attention particulière est apportée aux petites sections de maternelle :

- Les enfants ne sont pas réveillés durant leur sieste pour participer aux activités, sauf sur demande des parents qui souhaiteraient venir les chercher.

## **Les accueils du soir :**

Les caractéristiques des accueils du soir sont diverses selon l'existence ou non après le temps scolaire des études surveillées. Dans le cas où il y a cet accompagnement il est nécessaire de prévoir un temps de détente en plus de celui du goûter.

Lors de ce temps, il faut éviter l'activisme, adapter les contraintes techniques des activités en fonction des capacités de concentration de l'enfant qui baisse nécessairement en fin de journée.

Nous devons adapter la durée des activités à la fatigabilité des enfants et s'orienter vers des activités ludiques qui favorisent la détente et le plaisir (activités manuelles, musicales....)

Il faudra prévoir une méthodologie qui privilégie les approches ludiques et la souplesse et adapter les activités au rythme de la semaine.

Nous permettrons aux enfants de choisir telles activités plutôt que d'autres ou tout simplement de ne rien faire s'il en manifeste le besoin ou l'envie.

Par ailleurs l'enfant doit aussi pouvoir jouer ou s'occuper de manière autonome, d'où l'intérêt de favoriser des activités individuelles à finalité collective ou non.

## **Les études surveillées :**

Comme le précise l'arrêté du 23 novembre 1956 et la circulaire du 6 septembre 1994, il n'y a plus de travaux écrits après le temps de classe, il reste en revanche des leçons à apprendre et des lectures à faire, certains travaux de mémorisation pouvant comporter une phase écrite comme une liste de mots.

A ce titre il est important que ce temps périscolaire soit réfléchi en référence au respect du rythme de l'enfant et en concertation avec les enseignants, les parents et l'enfant.

Un cadre adapté à cette activité doit être mis en place, nous devons créer un climat sécurisant dans lequel l'enfant pourra exprimer ses difficultés et ses besoins et apprendre à gérer son temps et prendre confiance en lui.

## **Les accueils du mercredi Midi :**

Compte tenu du fait que nombreux enfants sont appelés à fréquenter à la fois les accueils périscolaires que les accueils du mercredi, il est nécessaire de réfléchir à la continuité pédagogique et à la cohérence de nos actions. Il faudra mettre en place des pôles d'activités différents, de forme non structurés par la durée de cet accueil et par rapport au moment de la journée où il se situe. L'objectif étant que les enfants restent et n'allant pas à l'accueil de loisirs, soient dans un cadre sécurisant et rassurant leur permettant d'attendre sereinement et de manière ludique leurs parents.

## **Le rôle des animateurs :**

Le rôle de l'animateur périscolaire est caractérisé par les spécificités suivantes :

- Il a une relation individuelle avec l'enfant plus forte en raison des différents moments d'accueil.
- Il a un rôle médiateur et facilitateur.

L'animateur périscolaire est l'interface de l'école et de la famille : il est au quotidien au plus près des enfants. Il se trouve donc être un référent particulier pour l'enfant, parfois le confident, souvent celui qui console.

C'est pourquoi il est important de ne pas se laisser envahir par l'affectif, l'animateur doit avoir une conscience claire des limites de son rôle : il est ni parent, ni enseignant : à chacun sa place, à chacun son rôle.

### L'animateur :

- Est responsable de l'enfant.  
Il assure la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.
- Est responsable de l'organisation des temps d'accueil au quotidien.  
Il favorise l'autonomie de l'enfant.  
Il est à l'écoute et permet l'expression de chaque enfant.  
Il aide l'enfant à progresser et à se réaliser.
- Est membre d'une équipe :  
Cette équipe suit un projet pédagogique établi à partir :
  - Du projet éducatif de la ville.
  - De l'environnement dans lequel il se situe, des moyens dont il dispose (matériel et humains).

De ces éléments découleront des projets d'animations.

Il régule les déplacements entre des ateliers et la circulation des enfants :

- Respect des intervalles, des consignes, entretien des dispositifs matériels...

L'animateur qui intervient en accueil périscolaire va être confronté à des contraintes liées à la spécificité du temps périscolaire.

Ces accueils sont morcelés (matin, midi, après-midi, soir), de courtes durées. La fréquentation est souvent irrégulière et les enfants souvent d'âges différents.

Outre les compétences classiquement attendues d'un animateur (gérer un groupe, une activité, travailler en équipe, etc.), l'animateur périscolaire doit être plus particulièrement :

- à l'écoute des enfants (besoins et envies) ;
- respectueux de leur rythme (taux de fatigue) ;
- en parfaite connaissance de l'environnement de l'enfant : ce qui suppose d'échanger régulièrement avec les enseignants, avec les parents et tout autres partenaires éducatifs

### **Le rôle des référents :**

Le référent au-delà de la définition littéraire qui renvoie à un signe linguistique dans la réalité extralinguistique telle qu'elle est découpée par l'expérience de tel ou tel groupe humain, dans notre cas signifie être le représentant, le rapporteur au sens noble du terme des réunions de travail émanant de la directrice du temps périscolaire.

En aucun cas le référent n'est un chef vis-à-vis du reste de l'équipe il a pour missions :

- De préparer en amont avec l'équipe les réunions de travail.
- De signaler les questions diverses partant de constats de terrain.
- D'accueillir les animateurs extérieurs.
- De répertorier et transmettre aux intervenants extérieurs la liste des enfants inscrits sur la thématique.
- De favoriser le lien avec les familles.
- De développer le partenariat avec les enseignants.
- De gérer les documents administratifs obligatoires sur le terrain.
- De retranscrire les directives et orientations données lors de ces réunions.

Dans tous les cas l'ensemble de ce travail doit être réalisé en équipe et en concertation, que la directrice des temps périscolaire reste à l'écoute de tous tant en groupe qu'individuellement.

## **Les intervenants extérieurs :**

Les intervenants extérieurs apportent une compétence technique spécifique et une autre forme d'approche éducative qui enrichissent le temps de l'enfant.

Ils participent aux actions d'information, de concertations organisées.

Les intervenants sont reconnus comme des collaborateurs occasionnels du temps périscolaire dès lors que leur action a été sollicitée et s'exerce auprès des enfants des écoles d'Amboise.

Les intervenants extérieurs sont autonomes et se trouvent en contact direct avec les enfants ce qui signifie qu'ils sont responsables durant leurs actions des enfants.

Les intervenants extérieurs peuvent demander d'être épaulé par un animateur afin de respecter les normes de sécurité, ce même animateur devra suivre les consignes données par celui-ci afin que l'activité soit sécurisée et pédagogique.

### Leurs rôles :

- Ils complètent le taux d'encadrement, définis par la réglementation relative à l'activité.
- Ils gèrent l'organisation et le déroulement des séances.
- Ils apportent leur équipement et l'installent dans le lieu définit en amont.
- Ils sont associés à l'écriture et à la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Ils assistent, confortent, rassurent et sécurisent les enfants en difficultés passagères.

## **Le rôle de la directrice des temps périscolaires :**

### Les missions :

- Elle contribue à la mise en œuvre de la politique éducative de la ville.
- Elle coordonne et gère les 11 accueils périscolaires situés au sein de chaque école.
- Elle encadre et gère les 11 équipes composées de référents, d'animateurs et d'agents titulaires.

### Les fonctions :

- Elle assure l'interface entre les services de la mairie et les accueils périscolaires ainsi qu'avec les partenaires institutionnels ou associatifs.
- Elle dirige, coordonne et gère la médiation-régulation des équipes d'animation.
- Elle constitue un partenariat durable avec les écoles
- Elle assure le respect de la réglementation en matière d'accueil des mineurs et du règlement intérieur des accueils périscolaires.

### Les tâches :

- Volet constitution et suivi des équipes :
  - Elle gère le personnel des accueils périscolaires en lien avec le pôle jeunesse et la DRH.
  - Elle réalise les évaluations et l'accompagnement méthodologique des animateurs et des agents.
  - Elle constitue les équipes et suit les absences et les remplacements effectués par le pôle jeunesse.
  - Elle contribue au recrutement des animateurs en lien avec la DRH.

- Volet accompagnement et contrôle des projets :
  - Elle élabore des axes pédagogiques en lien avec le projet éducatif de la ville validé par la réalisation d'un projet pédagogique des temps périscolaires.
  - Elle valide des projets d'animation.
  - Elle anime des réunions d'équipe et participe aux conseils d'écoles.
  - Elle établit des bilans et des visites des sites pour vérifier le bon fonctionnement.
- Volet activités lien partenarial:
  - Elle est l'interface fonctionnelle avec les différents services municipaux.
  - Elle rencontre et dialogue avec les intervenants de la vie scolaire (enseignants, directeurs d'école, parents d'élèves, etc.)
  - Elle participe à des projets ou des réseaux avec les partenaires associatifs ou institutionnels (PMI, CAF, DDCS, Education Nationale, etc.)

## **Les objectifs éducatifs :**

Le cadre et les modalités de mise en place de cette nouvelle directive s'appuieront sur les objectifs du projet éducatif de la ville qui sont les suivants :

- Le respect de l'individu ; de soi-même comme des autres.
- Une meilleure connaissance et compréhension des autres peuples, des autres cultures, des autres enfants.
- Le développement de la capacité à décrypter les messages et les médias ; le développement critique.
- La valorisation de la prise d'initiative et de la responsabilité.
- Le développement de la capacité d'expression, individuelle et collective.
- Le respect et le goût du travail.

Ces différentes déclinaisons ont aussi pour but de former l'enfant :

- A amener une réflexion sur soi.
- A dédramatiser l'erreur.
- A accepter le regard des autres.
- A améliorer et encourager ses aptitudes.
- A remettre en question ses choix, donc, à progresser dans l'action.

De cette articulation s'inscrira l'écriture du projet pédagogique.

Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. Il est élaboré par la directrice des accueils périscolaires. Il est validé par l'organisateur.

Il traduit l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donné.

Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne et sert de référence tout au long de l'accueil.

Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant.

## **Les objectifs pédagogiques généraux :**

Nous répondrons au projet éducatif sur l'épanouissement personnel de l'enfant, par une proposition d'activités ludiques et éducatives développant ainsi la curiosité, la créativité et l'inventivité de celui-ci dans le respect de son rythme et dans la prise en compte de sa journée globale.

- *Favoriser le vivre ensemble :*
  - En lui permettant de faire des choix individuels et collectifs.
  - En sensibilisant l'enfant au respect de soi et des autres.
  - En mettant en place des temps de dialogue et de régulations qui aboutiront à des projets collectifs ou individuels.
  - En les impliquant dans des actions citoyennes afin qu'ils s'interrogent et nous questionnent aussi.
  - En suscitant leur engagement, leur coopération de façon ludique et positive.
  - En stimulant leur envie de grandir.
  
- *Développer la continuité, la cohérence des activités avec les projets d'école de manière transversale :*
  - En respectant les mêmes règles de vie que sur le temps scolaire.
  - En partageant les locaux.
  - En mettant en place des temps de dialogue et d'échange avec l'équipe enseignante.
  - En partageant nos compétences.
  - En prenant connaissance des projets d'écoles.
  - En participant aux réunions de prérentrée et aux conseils d'écoles sur invitation.
  
- *Sensibiliser à la pratique d'activités à caractères sportifs, culturels, artistiques, scientifiques et ludiques :*
  - En proposant des thématiques variées.
  - En adaptant le nombre de participants et les lieux à la spécificité de l'action.
  - En leur laissant la possibilité de se découvrir une passion.
  - En sachant les orienter vers les associations spécialisées.
  - En encourageant le respect de l'engagement pris.
  - En dédramatisant l'échec.
  
- *Revaloriser les jeux de cours :*
  - En proposant des choix variés.
  - En remettant au goût du jour des jeux traditionnels.
  - En utilisant et optimisant les tracés existants.
  - En étant participant de ces jeux.
  - En étant créatif et force de proposition.
  - En encourageant l'esprit de groupe.
  
- *Développer les jeux de manipulation et de constructions :*
  - En testant de nouvelles sensations.
  - En expérimentant des supports et des matières différentes.
  - En favorisant la maîtrise de l'espace et de soi.
  - En laissant l'imaginaire prendre place.
  - En encourageant la prise d'initiative.
  - En sachant stimuler leur curiosité.

## Les outils pédagogiques :

C'est la diversité du matériel mis à disposition des enfants, mais aussi l'utilisation qui en sera faite, qui permettra de répondre au mieux aux besoins des enfants, et ceux en fonction, des périodes d'accueil, du moment de l'année scolaire et de l'âge des enfants.

C'est pour ces raisons qu'il est important de proposer aux enfants une palette d'outils pédagogiques.

- Le petit matériel pédagogique : celui-ci a pour objectif principal de favoriser l'expression, l'imaginaire, la créativité et le jeu des enfants. Nous trouverons donc dans ce champ d'action : le papier, le carton, la peinture, la colle, les feutres et crayons, les ciseaux, les gommettes, les perles, les scoubidous, le matériel de déguisement etc.
- Le jeu : le jeu est naturel en même temps qu'il est la première activité de l'enfant. Il lui permet d'élargir son appréhension de l'environnement tant humain que matériel, il est capital dans la construction de sa personnalité.  
Le jeu peut prendre une grande variété de formes, il peut être individuel ou collectif, avec ou sans supports, spontané ou s'appuyant sur des règles codifiées.  
A travers certains jeux, les enfants peuvent tester les limites de leur corps, développer leur adresse, prendre conscience de leurs capacités motrices.  
Le jeu est un terrain qui permet aux enfants de faire un apprentissage des règles de vie en société.  
Le jeu lui permet d'inventer, de créer, de découvrir des relations entre des objets ou des idées, il constitue une forme privilégiée d'exploration.

L'adulte doit offrir aux enfants un milieu et une atmosphère favorables à leurs jeux. Il importe que les adultes connaissent les jeux, sachent les représenter, en expliquer les règles, les adapter éventuellement aux locaux, aux enfants pour respecter leur rythme et les capacités liées à leur âge.

Il convient de mettre des jeux en bonne état, complet et de responsabiliser les enfants à l'utilisation du jeu (le rangement fait aussi partie du jeu). Il est aussi préférable de ne pas mettre trop de jeux de société à disposition des enfants (leur envie de tous les découvrir ferait qu'ils ne prendraient pas vraiment le temps de jouer).

Il ne faut pas non plus laisser gagner systématiquement l'enfant, le jeu est aussi l'occasion qu'il se confronte à l'échec, car jouer c'est aussi perdre.

L'adulte n'a pas à s'immiscer nécessairement dans les jeux de l'enfant, surtout lorsqu'il s'agit de jeux symboliques.

Enfin, il ne faut pas forcer un enfant à jouer.

- Le livre : Une approche pédagogique ludique permet aux enfants de découvrir le plaisir de lire : de s'amuser, découvrir, s'informer, ressentir, rêver, apprendre....

Les objectifs d'une activité autour du livre peuvent être divers :

- Rechercher du plaisir en racontant ou en écoutant une histoire.
- Amorcer une discussion sur un thème précis.
- Tisser une relation particulière avec un enfant ou un groupe.
- Favoriser l'autonomie des enfants qui ont besoin de s'écarter du groupe.
- Eveiller et assouvir la curiosité pour comprendre, réaliser une activité.

Lorsqu'on veut lire un livre aux enfants il est conseillé de :

- Découvrir au préalable les livres.
- Choisir ceux que l'on aime à lire, à raconter, à jouer.
- Préparer l'animation autour du livre : tonalité, ambiance...
- Prévoir des livres variés et adaptés (albums, BD, journaux, contes, documentaires, comptines, énigmes, devinettes...).

- Prévoir après l'animation un temps calme pour permettre à l'enfant de reprendre librement des livres.

Les enfants sont parfois fatigués par la communication écrite surtout en fin de journée. L'utilisation de documents audio (chansons, contes...) peut alors répondre différemment à leurs besoins de rêverie et d'évasion.

Les activités à caractères sportives : l'activité physique en fonction de l'âge des enfants cible des objectifs différents.

De 3 à 5 ans, l'enfant déborde d'énergie et fait déjà preuve d'une grande autonomie :

- Aider à canaliser cette énergie afin de découvrir le plaisir de l'activité en toute sécurité.
- Commencer à inculquer des techniques (grimper et redescendre, courir, sauter, ramper...).
- Découvrir et exprimer le potentiel de son corps aussi bien en termes d'actions que de réflexion et d'expression (danser, chanter, jouer...).
- Progresser dans sa relation avec les autres.
- Se comprendre, s'écouter, agir ensemble, partager du plaisir : autant de notions qu'il pourra intégrer à sa personnalité.

De 6 à 12 ans, l'enfant découvre les subtilités de la vie en société:

- Se défouler et devenir acteur responsable de jeux sportifs et collectifs.
- Collectif ne veut pas dire compétition éliminatoire : il s'agit d'apprendre à jouer ensemble.
- Gagner ou perdre, l'enjeu est ailleurs : il est question d'acquérir à travers des activités collectives des habilités motrices et des capacités relationnelles qui permettent à chacun de trouver sa place dans le groupe.
- Développer sa personnalité et ses relations aux autres.
- Diversifier ses aptitudes physiques.
- Devenir habile dans un large éventail de situations motrices fines.

### **Les taux d'encadrement :**

Un accueil périscolaire est encadré par une directrice et une équipe d'animation composée d'un ou plusieurs animateurs permanents et vacataires.

Pour conduire et enrichir le projet pédagogique des accueils périscolaires, la sollicitation d'intervenants extérieurs est possible. Ces mêmes intervenants viennent renforcer l'équipe d'animation.

Ils interviennent ponctuellement, inscrites en supplément au sein de l'équipe d'encadrement. Ils sont également placés sous la responsabilité de la directrice périscolaire.

Les animateurs assurant l'encadrement des mineurs au sein des accueils périscolaires sont soit :

- Titulaires d'un diplôme, d'un titre ou certificat de qualification prévu dans l'arrêté du 9 février 2007 article 2 ou en cours de formation à l'un de ceux-ci.
- Agent de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou cadres d'emploi spécifiques.
- Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA).

Ces animateurs qualifiés doivent constituer 50 % de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation.

A titre subsidiaire, la réglementation permet que les personnes non qualifiées puissent exercer des fonctions d'animation, dans une proposition ne pouvant être supérieur à 20% de l'effectif minimum requis (ou à une personne lorsque cet effectif est de trois ou quatre).

Nos accueils périscolaires s'inscrivant dans un projet éducatif de territoire les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

- **1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans**
- **1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans**

### La réglementation :

Sur le temps scolaire, la réglementation de l'éducation nationale autorise les enseignants des écoles élémentaires à laisser partir seul les enfants, à la fin de la classe.

Lorsque nous basculons sur un temps d'accueil périscolaire nous sommes régis par la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Celle-ci interdit aux animateurs de laisser partir un enfant seul sans avoir une autorisation parentale et à l'obligation de vérifier que toutes les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant, sont autorisées par les parents (En cas de doute une pièce d'identité peut être demandée à la personne).

**PROJET D'ACTIVITÉ**

- ✓ Découle du projet d'animation
- ✓ Rédigé par 1 animateur ou +
- ✓ En concertation avec les enfants
- ✓ Spécifique à une activité



**PROJET D'ANIMATION**

- ✓ Découle du projet pédagogique
- ✓ Rédigé par les animateurs
- ✓ En concertation avec les enfants
- ✓ Spécifique à une tranche d'âge



## Les horaires des écoles : Élémentaires

Ecoles	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
<b>A.Paré</b>	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 11h45	Cours 8h30 - 11h45	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h45	Cours 8h30 - 11h45
	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20	Accueil Midi 11h30 - 12h15	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20
	Cours 13h30 - 16h15	Cours 13h30 - 14h45		Cours 13h30 - 16h15	Cours 13h30 - 14h45
	ARS Aucun	ARS 14h45 - 16h15		ARS Aucun	ARS 14h45 - 16h15
	Etude surveillée 16h15 - 17h30	Etude surveillée 16h15 - 17h30		Etude surveillée 16h15 - 17h30	Etude surveillée 16h15 - 17h30
	Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30		Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30
<b>George Sand</b>	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30
	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Accueil Midi 11h30 - 12h15	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20
	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 15h30		Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 15h30
	ARS Aucun	ARS 15h30 - 16h30		ARS Aucun	ARS 15h30 - 16h30
	Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30		Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30
	Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30		Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30
<b>Paul Louis Courier</b>	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00
	Midi 12h00 - 13h35	Midi 12h00 - 13h35	Accueil Midi 11h30 - 12h15	Midi 12h00 - 13h35	Midi 12h00 - 13h35
	Cours 13h45 - 14h45	Cours 13h45 - 16h30		Cours 13h45 - 14h45	Cours 13h45 - 16h15
	ARS 14h45 - 16h30	ARS Aucun		ARS 14h45 - 16h30	ARS Aucun
	Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30		Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30
	Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30		Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30
<b>Rabelais Richelieu</b>	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30
	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Accueil Midi 11h30 - 12h15	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20
	Cours 13h30 - 14h45	Cours 13h30 - 16h30		Cours 13h30 - 14h45	Cours 13h30 - 16h30
	ARS 14h45 - 16h30	ARS Aucun		ARS 14h45 - 16h30	ARS Aucun
	Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30		Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30
	Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30		Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30
<b>Jules Ferry</b>	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30
	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Accueil Midi 11h30 - 12h15	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20
	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 15h30		Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 15h30
	ARS Aucun	ARS 15h30 - 16h30		ARS Aucun	ARS 15h30 - 16h30
	Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30		Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30
	Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30		Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30

## Les horaires des écoles : Maternelles

Ecole	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
<b>A.Paré</b>	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 16h15 <u>ARS</u> Aucun <u>Accueil Soir</u> 16h15 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 14h45 <u>ARS</u> 14h45 - 16h15 <u>Accueil Soir</u> 16h15 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Accueil Midi</u> 11h30 - 12h15	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 16h15 <u>ARS</u> Aucun <u>Accueil Soir</u> 16h15 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 14h45 <u>ARS</u> 14h45 - 16h15 <u>Accueil Soir</u> 16h15 - 18h30
<b>George Sand</b>	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Midi</u> 11h30 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 16h30 <u>ARS</u> Aucun <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Midi</u> 11h30 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 15h30 <u>ARS</u> 15h30 - 16h30 <u>Accueil Soir</u> 17h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Accueil Midi</u> 11h30 - 12h15	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Midi</u> 11h30 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 16h30 <u>ARS</u> Aucun <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Midi</u> 11h30 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 15h30 <u>ARS</u> 15h30 - 16h30 <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30
<b>Jeanne d'Arc</b>	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h35 <u>Cours</u> 8h45 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 15h00 <u>ARS</u> 15h00 - 16h30 <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h35 <u>Cours</u> 8h45 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 16h30 <u>ARS</u> Aucun <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h35 <u>Cours</u> 8h45 - 11h45 <u>Accueil Midi</u> 11h45 - 12h15	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h35 <u>Cours</u> 8h45 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 15h00 <u>ARS</u> 15h00 - 16h30 <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h35 <u>Cours</u> 8h45 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 16h30 <u>ARS</u> Aucun <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30
<b>Anne de Bretagne</b>	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h35 <u>Cours</u> 8h45 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 15h00 <u>ARS</u> 15h00 - 16h30 <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h35 <u>Cours</u> 8h45 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 16h30 <u>ARS</u> Aucun <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h35 <u>Cours</u> 8h45 - 11h45 <u>Accueil Midi</u> 11h45 - 12h15	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h35 <u>Cours</u> 8h45 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 15h00 <u>ARS</u> 15h00 - 16h30 <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h35 <u>Cours</u> 8h45 - 11h45 <u>Midi</u> 11h45 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 16h30 <u>ARS</u> Aucun <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30
<b>Jules Ferry</b>	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Midi</u> 11h30 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 16h30 <u>ARS</u> Aucun <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Midi</u> 11h30 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 15h30 <u>ARS</u> 15h30 - 16h30 <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Accueil Midi</u> 11h30 - 12h15	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Midi</u> 11h30 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 16h30 <u>ARS</u> Aucun <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30	<u>Accueil Matin</u> 7h15 - 8h20 <u>Cours</u> 8h30 - 11h30 <u>Midi</u> 11h30 - 13h20 <u>Cours</u> 13h30 - 15h30 <u>ARS</u> 15h30 - 16h30 <u>Accueil Soir</u> 16h30 - 18h30

## Les locaux :

L'utilisation des locaux et des matériels se fera en concertation avec l'équipe enseignante.

### Pour les écoles maternelles les animateurs disposent :

#### *Ecole Ambroise Paré :*

- de la salle du restaurant scolaire
- de la salle de motricité
- de la bibliothèque
- du matériel de motricité
- de la cours de récréation et de ses jeux
- de la partie jardin
- la sapinière

#### *Ecole Anne de Bretagne :*

- de la salle périscolaire
- de la salle du restaurant scolaire
- de la salle de motricité
- de la bibliothèque
- de la salle informatique
- d'un accès aux outils informatiques
- du matériel de motricité
- de la cours de récréation et de ses jeux

#### *Ecole George Sand:*

- de la salle du restaurant scolaire
- de la salle de motricité
- de la bibliothèque
- du matériel de motricité
- de la cours de récréation et de ses jeux
- de la salle n°5
- de 2 salles de classes
- du hall
- du parc de l'alsh

#### *Ecole Jeanne d'Arc:*

- de la salle du restaurant scolaire
- d'une grande salle aménagée en différents pôles :
- coin bibliothèque
- coin jeux
- espace motricité
- du matériel de motricité
- de la cours de récréation et de ses jeux

#### *Ecole Jules Ferry:*

- de la salle du restaurant scolaire
- de la salle de motricité
- de la bibliothèque
- salle informatique
- du matériel de motricité
- de la cours de récréation et de ses jeux

Pour les écoles élémentaires les animateurs disposent :

*Ecole Ambroise Paré:*

- de la salle du restaurant scolaire
- la salle annexe du restaurant scolaire
- du bungalow
- du préau
- de la bibliothèque
- de la salle informatique
- des ordinateurs
- du matériel de motricité
- de la cours de récréation
- la sapinière

*Ecole George Sand:*

- de la salle du restaurant scolaire
- du préau
- de la bibliothèque
- de la salle informatique
- de la salle d'art plastique
- de la salle n°12
- des ordinateurs
- du matériel de motricité
- de la cours de récréation et de ses jeux

*Ecole Jules Ferry:*

- de la salle du restaurant scolaire
- du préau
- de la bibliothèque
- de la salle informatique
- de la salle polyvalente
- des ordinateurs
- du matériel de motricité
- de la cours de récréation et de ses jeux

*Ecole Paul Louis Courier:*

- de la salle du restaurant scolaire
- de la salle à côté du CP dans le premier bâtiment
- du préau
- de la bibliothèque
- de la salle informatique
- des ordinateurs
- de l'ancienne cantine maternelle
- du matériel de sport
- de la cours de récréation et de ses jeux

*Ecole Richelieu/ Rabelais*

- de la salle du restaurant scolaire
- de la bibliothèque
- de la salle informatique
- des ordinateurs
- de la salle réservée au périscolaire
- de la salle de motricité
- de la cours de récréation
- d'un préau semi-couvert
- d'un parc

A cela se rajoute, des salles de classes en fonction des jours et créneaux où les enseignants ont posé les activités pédagogiques complémentaires.

## **Les activités pédagogiques complémentaires :**

Le décret n °2013-77 du 24 janvier 2013 a abrogé les dispositions relatives à l'aide personnalisée. L'article D 521-13 de ce même décret, notifie que les activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves :

- Pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- Pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial (PEDT)

L'organisation générale des ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maitres.

Les dispositions retenues à ce titre sont inscrites dans le projet d'école. Le maître de chaque classe dresse, après avoir recueilli l'accord des parents ou du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires, celles-ci ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. L'organisation choisie doit répondre au mieux à l'intérêt de l'enfant.

## **Les réunions :**

Une fois par période :

- les référents des accueils périscolaires des écoles élémentaires se réuniront le dernier lundi avant les vacances, afin d'échanger sur la période écoulée, sur les problématiques rencontrées, sur l'avancé, le contenu des projets et s'enrichir des savoirs des uns et des autres.
- les référents des accueils périscolaires des écoles maternelles se réuniront le dernier mardi avant les vacances, avec les mêmes objectifs que leurs collègues d'élémentaires
- les intervenants extérieurs se réuniront le dernier jeudi avant les vacances, afin d'analyser l'organisation, de faire le bilan de leurs interventions et de se projeter sur celles à venir

Ces réunions auront lieu au sein de l'accueil de loisirs « Croc'Loisirs » sous la directive de la directrice des temps périscolaires.

## **Les évaluations :**

Le travail d'évaluation, quel que soit son niveau prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous définirons pour chaque niveau un mode et une organisation d'évaluation, qui permettra de rendre compte au plus juste de la réalité et des actions à envisager par la suite.

### Les actions :

Les bilans d'activités permettront d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés par l'activité sont atteints et ainsi de juger la pertinence concernant le choix des activités par rapport aux objectifs pédagogiques.

A la fin de chaque activité ou de chaque projet, les animateurs feront un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti (bilans d'enfants) et de recueillir d'éventuelles idées pour des animations à venir, ceci pour faciliter la libre expression et faire de nos projets des projets d'enfants.

Dans l'évaluation de nos actions nous prendrons en compte les bilans fait par les familles et les enseignants afin d'avoir une vision globale de notre dispositif.

### Les animateurs :

Tous les ans chaque animateur passera un bilan individuel au cours duquel la directrice des temps périscolaire évaluera les prestations vis-à-vis des enfants, l'accueil des parents, l'investissement dans la mise en place des projets, le respect du projet pédagogique, le partenariat avec les équipes enseignantes et le respect des locaux. Nous pourrons ainsi faire un bilan de l'animateur sur ses points forts et ses points faibles, ses perspectives d'évolution, ses besoins et ses désirs de formation.

Pour les animateurs titulaires de la fonction publique territoriale cette évaluation aura lieu en même temps que leur évaluation annuelle obligatoire, qui se fera en présence de la personne responsable de cette mission sur le temps scolaire.

Ces évaluations seront basées sur le dialogue. Ceci nous permettra d'avoir un regard extérieur et d'appréhender avec recul les actions menées auprès des jeunes.

Pour que ces évaluations soient optimums, différents moyens, supports et méthodologies seront mis en place afin de répondre à nos critères et améliorer de façon continue nos prestations.



En somme peu importe à quel moment de l'année, dans quel lieu et pour quels enfants, animer veut dire : divertir, amuser, rire, se détendre, courir, s'extérioriser, faire découvrir, créer, ne pas se prendre au sérieux, parler, écouter, stimuler, se respecter les uns et les autres, échanger, communiquer, maîtriser ses limites et tout cela en toute sécurité.

Ce document sera transmis à chacun des accueils périscolaires, où tous les animateurs titulaires et vacataires devront attester avoir pris connaissance de l'intégralité du projet pédagogique réalisé en cohérence avec le projet éducatif de la Ville d'Amboise et y adhérer pleinement.

Ce projet pédagogique n'est pas immuable et peut évoluer dans le temps.



**Directrice Accueils Collectifs De Mineurs : Mme Poret-Legot Marie-Christine**

- ALSH Croc'Loisirs : [alsh@ville-amboise.fr](mailto:alsh@ville-amboise.fr)
- Séjour de vacances : [alsh2@ville-amboise.fr](mailto:alsh2@ville-amboise.fr)
- Périscolaire : [mc.poret-legot@ville-amboise.fr](mailto:mc.poret-legot@ville-amboise.fr)

19 rue George Sand – 37400 Amboise

Tel : 02.47.30.58.92 / 02.47.57.02.17/06.70.74.64.20